



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
COMMISSION D'APPEL

Réunion du 03 juillet 2025

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

F BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (National 1) : Rétrogradation administrative en Championnat National 2 de l'équipe première à l'issue de la saison 2024/2025.

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 1 2025/2026.**

STADE POITEVIN FC (National 2) : Rétrogradation administrative en Championnat National 3 de l'équipe première à l'issue de la saison 2024/2025.

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé National 2 2025/2026.**

SIX FOURS LE BRUSC FC (Régional 1) : Interdiction accession sportive de l'équipe première en Championnat de National 3 au titre de la saison 2025/2026

DECISION :

- **Confirme.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62